

BREF REGARD SUR LA SITUATION SOCIALE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Élie P. NGOMA-BINDA,
Professeur ordinaire
émérite, Université
de Kinshasa.
Membre du Comité
de Rédaction de
Congo-Afrique.
bindadekin@
gmail.com

Nous entreprenons de réfléchir, de manière brève mais correctement approfondie, sur la situation sociale en République démocratique du Congo. Il est question de dire, très laconiquement, ce qu'est le social ainsi que la place qu'il occupe dans le chef des dirigeants politiques. Il est ensuite question de voir si le social se réalise à un niveau satisfaisant dans notre pays. Enfin, il devrait être logique et utile de rappeler, de façon condensé, la voie de réalisation d'un État social en République démocratique du Congo.

1. Le social : une noble proclamation d'intention

Le *social*, entendu comme bien-être des citoyens dans leur vie quotidienne, est dans un état lamentable en République démocratique du Congo. Pour la majorité de la population congolaise, rien ne va, alors même que tous les gouvernements, depuis des décennies, clament travailler pour le social ou le bonheur du peuple.

En effet, le Président Mobutu avait proclamé un « septennat du social », qui n'avait guère connu le moindre début de réalisation. Le Président Joseph Kabila a, en 2011, annoncé consacrer, durant son mandat à la présidence de la République, une attention spéciale au social du peuple. Quasi rien n'est arrivé dans le « panier de la ménagère ». Le Président Félix Antoine Tshisekedi, chef d'un parti politique dont l'objectif principal final est le « progrès social », est attendu apporter un degré plus élevé de bien-être social au peuple. Après un mandat de cinq ans aux commandes du pays, les espoirs du peuple demeurent suspendus à ses discours d'intention certes sincère, et sans doute handicapés par la guerre d'agression qui

est menée au Congo depuis l'Est du pays, faute d'anticipation sécuritaire par son gouvernement, comme par ceux qui lui ont précédé.

Le social est le bien suprême des individus et des peuples principalement attendu de leurs dirigeants. C'est donc à juste titre que, tout comme la Constitution du 18 février 2006 entend entre autres créer un État social, la plupart des partis et regroupements politiques à la commande du pays, depuis la Troisième République (PPRD, UDPS, UNC, AFDC, etc.), prônent l'idéologie de la *Social-Démocratie*.

Celle-ci entend mettre l'accent sur le *bien politique* qu'est la démocratie comme vie de liberté, de pluralisme et de gouvernance par le peuple souverain mais, aussi, elle tient en haute estime l'exigence de faire advenir et de faire exister en permanence les *biens sociaux* que sont la justice sociale, l'égalité des chances des citoyens, la sécurité alimentaire, le logement décent, la fourniture permanente en électricité et en eau potable, l'accès à la bonne éducation et à des soins de santé pour tous, l'accès à un emploi correctement rémunéré susceptible de garantir une vie décente dans les familles, et de saine gouvernance exempte de corruption, etc.

En plus de la sécurité des vies humaines et des biens des citoyens, le bien-être social (en raccourci désigné par *le social*) est donc l'objectif ultime visé par le gouvernement d'une nation responsable. Les dirigeants politiques n'ont de sens et de légitimité que s'ils apportent du bien-être à leur population.

2. Du social introuvable ou d'existence quasi-zéro

Il apparaît malheureusement que, depuis 1965, plus on parle du social, plus ce dernier semble s'éloigner de l'horizon accessible. En effet, les rapports de la Banque Mondiale établissant les Indices de Développement Humain indiquent qu'en matière de pauvreté et de corruption, mal funeste qui fait pourrir chacun des secteurs socioéconomiques de la nation, la République démocratique du Congo se situe à la 164^{ème} place sur les 174 pays du monde. Autrement dit, et en inversant la pyramide de lecture, la RD Congo se situe à la 10^{ème} place des pays au sein desquels la pauvreté règne et fait des ravages sociaux les plus épouvantables. Ou encore, un autre angle de lecture fait voir que, presque dans chacun des secteurs sociaux, la situation est catastrophique.

Les Rapports établis par le Ministère du Plan, spécialement à travers les Documents de Stratégies de réduction de la pauvreté, et autres rapports de conjoncture publiés par la Banque Centrale du Congo, font voir une situation sociale absolument lamentable, spécialement pour les populations vivant dans les villages et les milieux péri-urbains. Il s'en dégage, dans l'évaluation la moins incorrecte, ou la plus optimiste, que les biens sociaux

sont garantis à 20 % en moyenne tout au plus dans l'ensemble des secteurs du pays (du reste compte non tenu des conséquences sociales entraînées par la situation de guerre qui prévaut dans la partie Est du pays) :

N°	Secteur social	Couverture
1	Fourniture en Électricité	15 %
2	Fourniture en Eau potable	06 %
3	Logement plus ou moins décent	17 %
4	Alimentation quotidienne	06 %
5	Habillement convenable	22 %
6	Travail rémunéré (emploi ou non chômage)	35 %
7	Moyens de transport aisé (routes existantes ou non délabrées)	15 %
8	Saine administration / non-corruption	15 %
9	Taux de bonne éducation	20 %
10	Taux d'accès à de bons soins de santé	18 %
11	Niveau de bonne rémunération (agents publics)	15 % (soit 125 \$)

Source : Données de différents rapports plus ou moins fiables, sujettes à ajustement.

On reconnaît que la gouvernance du Président Félix Tshisekedi s'emploie à améliorer la situation sociale de la population. Un certain nombre d'actions importantes sont entreprises, spécialement dans le cadre du désenclavement de l'arrière-pays. La mise en état des routes de desserte agricole est en effet un facteur d'accès à une meilleure situation sociale. Mais les secteurs de la santé et de l'enseignement sont plus favorablement concernés.

On note que la politique de gratuité de l'enseignement fondamental est saluée comme allègement des charges des parents liées à la scolarisation de leurs enfants. Toutefois, les effets secondaires ou difficultés supplémentaires indésirées que cette politique entraîne constituent une sérieuse préoccupation pour le futur de la nation. En effet, le surpeuplement des salles de classe porte un grave préjudice à la qualité de l'enseignement dispensé aux enfants ; et la rémunération insignifiante des enseignants n'est point de nature à amener ces derniers à accomplir un effort de travail maximal. Ainsi, à moins que des mesures de correction urgente soient prises, il se profile à l'horizon une grande augmentation de la masse de jeunes diplômés au contenu intellectuel quasi inexistant dans les têtes. On parie que des études comparatives dans le temps, par rapport à la période antérieure de non-gratuité, devront établir une sérieuse régression de la qualité d'enfants scolarisés dans certains établissements scolaires depuis la politique de gratuité.

De même, la population accueille très favorablement la politique de couverture de santé universelle amorcée par les dirigeants politiques actuels. En particulier, la gratuité dans la prise en charge des accouchées constitue un grand soulagement pour les familles démunies. Il se constate, cependant, dans les formations médicales choisies pour la gratuité, comme les Cliniques Universitaires de Kinshasa, un accroissement quasi exponentiel du nombre de femmes en grossesse, principalement de très jeunes filles à la vie particulièrement précaire, qui sollicitent la gratuité. Cette situation entraîne un accroissement excessif de travail pour les médecins, sages-femmes et infirmiers chargés du secteur d'accouchements, mais pour une rémunération du personnel accoucheur qui manque de suivre. Il y a de multiples autres difficultés engendrées par la politique de gratuité de la santé, en particulier l'approvisionnement en médicaments à temps et en quantité nécessaires, que l'Agence récemment créée à cet effet, et *a posteriori*, devrait s'employer à combattre.

Par ailleurs, la rémunération salariale des fonctionnaires en général pose deux problèmes majeurs et graves, à savoir, la faible hauteur et les disparités.

Les salaires des agents publics de l'État sont d'un niveau moyen (plus ou moins 150 \$/mois) qui ne permet point une vie sociale décente, en particulier pour faire face aux lourdes charges de loyer, d'alimentation, de transport quotidien, de scolarité et de soins de santé. Dans une société soucieuse de garantir le social des citoyens, le salaire mensuel de l'agent le moins gradé devrait être fixé, dans les conditions économiques et sociales actuelles, à pas moins de 600 \$. Ce montant est plus ou moins l'équivalent de 208 \$ que l'Huissier avait durant la Première République (de juillet 1960 à novembre 1965).

Le second problème majeur lié à la rémunération est l'absence d'équité ou le creusement constant progressif du fossé salarial entre les fonctionnaires et les agents publics politiques (Président de la République, Parlementaires, Ministres, Conseillers politiques, Mandataires publics, Dirigeants des Agences publiques). La grande opacité qui règne dans le domaine de rémunérations des dirigeants politiques, rémunérations officielles et officieuses, fièrement appelées « des invisibles », ne permet pas d'établir une quelconque comparaison qui soit exacte.

Néanmoins, on note que si dans les premières années de l'Indépendance de notre pays la tension salariale était de 1 à 7,5, celle-ci est désormais de 1 à de milliers de fois incommensurable. En effet, les archives indiquent que le Président de la République avait un salaire de 75.000 FC (soit 1.560 \$ de l'époque, devant être multiplié *actuellement* par quatre ou par cinq, soit environ 6.240 \$ ou 7.800 \$), et l'Huissier avait 10.000 FC (soit 208 \$) et devrait avoir 1.040 \$ tel que le tableau ci-dessous l'indique :

Époque : juillet 1960 – novembre 1965

Agent public de l'État	Rémunération	Si actuelle- ment multiplié par 5 :
Président de la Rép.	75.000 FC (soit 1.560 \$)	7.800 \$
Président Sénat/ Ass. Nat.	70.000 FC (soit 1.456 \$)	7.280 \$
Premier Ministre	65.000 FC (soit 1.352 \$)	6.760 \$
Ministre	60.000 FC (soit 1.248 \$)	6.240 \$
Secrétaire d'État /ViceM.	55.000 FC (soit 1.144 \$)	5.720 \$
Secrétaire général	50.000 FC (soit 1.040 \$)	5.200 \$
Directeur général	50.000 FC (soit 1.040 \$)	5.200 \$
Directeur	45.000 FC (soit 936 \$)	4.680 \$
Directeur adjoint	40.000 FC (soit 832 \$)	4.160 \$
Chef de Bureau	30.000 FC (soit 624 \$)	3.120 \$
Rédacteur	25.000 FC (soit 520 \$)	2.600 \$
Commis-Chef	20.000 FC (soit 416 \$)	2.080 \$
Commis	15.000 FC (soit 312 \$)	1.560 \$
Huissier	10.000 FC (soit 208 \$)	1.040 \$

Source : Chiffres certifiés corrects fournis par le premier Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur Joseph Kasongo, membre du MNC, voir dans Longo Mbenza et alii, *Kasa-Vubu. Père de l'Indépendance du Congo/Zaire*, Kinshasa, Ifep, 1991, p. 158.

3. Procurer du bien-être social à chacun des citoyens : la voie rationnelle nécessaire

Il n'y a point de vraie politique sociale durable sans une économie forte ; et il n'y a point de bien-être social pour tous sans un authentique sens éclairé de justice sociale. Ces deux principes sont le fondement d'une politique sociale juste et rationnelle appelée à durer.

Une économie forte, rationnellement conçue et planifiée, permet de générer des ressources à investir dans la facilitation des moyens sociaux de vie des citoyens (électricité, eau potable, logements, écoles, hôpitaux, routes, activités industrielles, infrastructures de loisirs, rémunérations décentes).

La justice sociale impose de retenir trois leçons impératives : *primo*, la tension salariale entre les agents publics de l'État doit être la plus réduite possible, en conformité au principe d'équité raisonnée nécessaire pour une société bien organisée ; *secundo*, l'ordre d'une juste rémunération qui devrait prévaloir aujourd'hui pour tous les agents publics de l'État, si on désire effectivement instaurer un État juste et solidaire, doit suivre celui indiqué ci-dessus instauré de manière rationnelle dans la Première République ;

tertio, toutes les rémunérations faramineuses (allant jusqu'à 21.000 \$ ou 33.000 \$ et au-delà) sont injustes et constituent un très sérieux handicap à la cohésion nationale et au développement du pays. Le sens de justice et de raison saine demande que de telles rémunérations exorbitantes, proches de la corruption, et plusieurs fois supérieures à celles des pays développés du monde, doivent être absolument amenées à la baisse (en les divisant par dix), principalement dans le contexte de la guerre à laquelle le Congo est confronté.

Également, la réduction des dépenses de rémunérations ultra-faramineuses (au-dessus de 10.000 \$ par mois) nécessite de suspendre voire de supprimer les nombreuses agences et structures administratives économiquement et socialement inutiles, très peu ou pas du tout rentables ni économiquement ni socialement, comme le Conseil économique et social, la Commission des droits humains, la Commission électorale nationale indépendante, et nombre d'agences et commissions rattachées à la Présidence de la République, et autres.

Les politiques entamées de gratuité de la scolarité et de couverture de santé universelle sont de nature à assurer du bien-être social aux couches de la population les plus pauvres. Il importe d'en garantir le fonctionnement normal rationnel ainsi que le succès et la pérennité. Pour cela, elles doivent être rigoureusement gérées, encadrées et suivies par des personnalités dotées de grande intégrité morale en matière de gestion financière, appliquant une politique de sélection rigoureuse, impartiale et non tribocentrique et, par conséquent, sanctionnant sans complaisance des défaillances éventuelles des personnes chargées de la gestion des structures de mise en œuvre de ces politiques sociales. ■



Marie Salomé MUTEBA MWAMENA, *La Forge traditionnelle du Katanga : Symbole du travail sacré*, Kinshasa, CEPAS, 2023, 120 pages.